



LYON VELO , association Loi 1901, adhérent



et

réunit des cyclistes qui souhaitent

- la **promotion** et **l'amélioration des déplacements à vélo** et des **services vélo** en ville
- un partage équitable de la rue entre les différents usagers et non l'exclusion des uns par les autres, davantage de **double-sens cyclables** ou DSC ou sens uniques limités, de **sas** et d'**arceaux** vélo, d'aménagements plus **sûrs** notamment pour les cyclistes craintifs (**piste**, **DSC protégé**, voie verte, **zone 30** et de **rencontre**) et leur **continuité**, des transports collectifs plus **accessibles** aux vélos, une **intermodalité** et une **signalisation** efficaces
- échanger leur savoir-faire, approfondir leurs réflexions, étudier, conseiller et agir pour des itinéraires cyclables plus sécurisés, préparer des sorties, choisir des itinéraires ou du matériel, partager le plaisir de pédaler à son rythme, avec assistance électrique au besoin, permettre au plus grand nombre d'être **heureux sur deux roues** dans le cadre de leurs activités et **à tous de mieux vivre**.

C'est une organisation décentralisée (quartier, arrondissement, commune) et une ambiance détendue, au besoin studieuse, pour construire un monde plus efficace et plus sain.

LYON VELO organise :

- Chaque 2ème dimanche du mois : une **randonnée cyclotouriste** et **culturelle**. Rendez-vous devant une gare vers 9 heures et retour en fin d'après-midi.
- Chaque 3^{ème} dimanche matin du mois : une **balade familiale découverte** avec départ de la station de métro Part-Dieu, devant la gare de la Part-Dieu, à 9h30 en période hivernale, 9h en été, et retour au même endroit en fin de matinée.
- Chaque 4^{ème} mercredi du mois : une **permanence-accueil-échange** et réflexion à partir de 17h30 heures à Pignon-sur-Rue, 10 rue Saint-Polycarpe, 69001 Lyon, tél. 04 72 00 23 57 <http://pignon.surrue.org> la maison du vélo et modes doux.

Bulletin d'adhésion

Année : 2008-2009

Nom : **Prénom** :

Adresse :

Adresse électronique :

Téléphone :

Commentaires :

Adhésion individuelle : 10€ ; soutien, famille ou association : 15€ ; sympathisant : 5€

Chèque à l'ordre de LYON VELO Adresse courrier : Louis LADIGUE ou LYON VELO, 53 rue d'Anvers, 69007 LYON Tél. avec répondeur : 04 78 72 36 25 Courriel à : lyon.velo@fubicy.org

Le vélo est un outil fabuleux pour se déplacer en ville, efficace et agréable : pas de bruit, pas de pollution, rapide, peu encombrant, sans doute trop dangereux mais cependant peu dangereux, bénéfique à la santé de tous et de la planète. LYON VELO veut un réseau cyclable cohérent, continu, plus sûr, lisible, donc issu d'une volonté politique à moyen terme, et intervient auprès des élus et des techniciens de nos collectivités. LYON VELO ne demande pas des travaux pharaoniques, mais veut l'entretien, l'amélioration et l'extension de ce qui existe :

- Des **pistes cyclables** (en site propre) permettant aux familles, aux enfants et aux plus craintifs ou réalistes de se déplacer avec plus de sécurité, notamment des **double-sens cyclables sécurisés** entre un trottoir et des voitures en stationnement : les cyclistes sont protégés par les voitures stationnées et font face aux portières qui s'ouvrent, et les automobilistes voient arriver les cyclistes ; ces double-sens ne suppriment pas de place de stationnement et sont peu onéreux.
- Un **double-sens cyclable pour chaque rue à sens unique** (sauf exception justifiée) marqué aux entrées de la rue et au sol par des pictogrammes (voir rue Jacquard à Lyon 4^{ème}) et, si la largeur est suffisante, sécurisé par au moins une bande blanche. Les piétons ne sont pas astreints aux sens interdits ; semblablement, à l'époque du Grenelle de l'environnement, encourageons les cyclistes en raccourcissant les distances et apaisons la circulation.
- Des **bandes cyclables** (simple marquage de lignes discontinues) permettant aux cyclistes de remonter dans les embouteillages sans louvoyer entre les autos, jusqu'aux lignes d'effet des feux et aux sas vélos, mais dans lesquelles les cyclistes doivent se garder de frôler les voitures en stationnement et dans lesquelles ils restent à la merci d'automobiles qui doublent à moins du mètre réglementaire.
- Davantage de **zones 30** et de **zones de rencontre** (à 20km/h), notamment aux entrées et sorties des écoles ou quand la largeur de la voie est inférieure à 3 m 50.
- L'augmentation des **couloirs de bus autorisés aux cyclistes** (mais seulement dans le sens autorisé, leur utilisation à contresens devant être verbalisée, et d'au moins 4m30 pour un couloir fermé) ; des voies de tramway autorisées comme à Bordeaux ou Genève.
- Un **stationnement** possible : des attaches et mieux des aires couvertes et sûres, aux gares et aux arrêts de transport collectif, aux portes des entreprises, lieux publics, écoles, collèges et lycées, stades, postes, mairies ..., dans les zones de chalandise et les immeubles. Plus d'ateliers pour l'auto-entretien et la réparation et plus de vélocistes, plus de location longue.
- Des **transports collectifs** plus accessibles aux vélos.
- Une autorisation générale aux cyclistes de **tourner à droite** au feu rouge dans la mesure où cela ne gêne pas les piétons et la circulation, comme expérimenté à Bordeaux et Strasbourg.
- Un **code de la rue** déclinant le principe de prudence du plus fort vers le plus vulnérable.
- Une **signalisation** qui soit une invite à la responsabilité, à la cohabitation, à la vigilance, à l'obligation de prudence du plus fort vis-à-vis du plus faible, et au tourisme.
- Des **plans de déplacement d'entreprise** et d'universités prenant mieux en compte le vélo.
- La **promotion** par l'exemple de ceux qui nous dirigent et de chacun d'entre nous, des vélos avec assistance électrique pour la Croix-Rousse, Fourvière, Caluire, Sainte-Foy ... des campagnes pour le partage de l'espace public, le respect de la réglementation et notamment du mètre de sécurité (1 m 50 à la campagne), le port de vêtements réfléchissants, l'éclairage ...

Coût des politiques cyclables de Bordeaux, Grenoble et Strasbourg : environ **10 € par an et par habitant** (1,80 € à Lyon), d'un mètre de double-sens cyclable : environ **2 €**. 4 rues avec **double-sens cyclable** à Lyon, mais 120 à Bordeaux, près de 200 à Strasbourg.